

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_17 Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	1

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laëtitia,
Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

Secrétaire de séance : Mme SARTINI Hélène

FONCTION PUBLIQUE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant les évolutions des postes au sein de la commune de Saint Hilaire de Brethmas,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 26
Contre 0
Abstention 1 (GALTIER Sylvie)

➤ **D'AUTORISER** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2026 présentée ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

ETAT du personnel au 01.01.2026

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES				TOTAL pourvu
		Emplois permanents		Total	Agents titulaires		Agents Non		
		TP	TNC		TC	TNC	TC	TNC	
Emplois fonctionnels		1	0	1	0	0	0	0	0
DGS	A	1	0	1	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	7	22	7	6	0	0	13
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	0	0	1
Attaché	A	1	0	1	1	0	0	0	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0	1	1	0	1	0	0	1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	0	1	1	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	2	0	1	0	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	2	6	2	3	0	0	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	2	6	0	1	0	0	1
Adjoint administratif	C	4	0	4	3	0	0	0	3
FILIERE TECHNIQUE		21	24	45	13	10	0	7	30
Ingénieur Principal	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	0	0	1
Technicien Territorial	B	1	0	1	1	0	0	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0	0	0	0	0
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	3	2	5	2	1	0	0	3
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	5	6	11	4	4	0	1	9
Adjoint Technique	C	7	16	23	5	5	0	6	16
FILIERE MEDICO- SOCIALE		3	5	8	0	4	0	0	4
Médecin	A	2	0	2	0	0	0	0	0
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	3	4	0	3	0	0	3
ATSEM principal de 2ème classe	C	0	2	2	0	1	0	0	1
FILIERE ANIMATION		6	1	7	2	0	0	0	2
Animateur territorial principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Animateur	B	2	0	2	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	2	1	3	2	0	0	0	2
FILIERE POLICE		1	0	1	1	0	0	0	1
Brigadier Chef de police municipale	C	1	0	1	1	0	0	0	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		47	37	84	23	20	0	7	50
EMPLOIS NON PERMANENTS									
CDD Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)	C								3
CDD ATA Adj. d'animation serv. Enfance Jeunesse	C						0	1	1
CDD ATA Adj. Tech. serv. Enfance Jeunesse	C						0	1	1
CDD ATA Adj. Tech. serv. Enfance Jeunesse	C						0	1	1
contrat de projet	B						0	1	1
CDD de projet (AVELO3)	B						0	1	1
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS									4

➤ D'HABILITER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,
Gael MANCUSO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.RECU-EN-PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée Elegalite.com